

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 17 décembre 2014**

---

L'an deux mille quatorze, le dix-sept du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Arnaud GARBAY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Myriam FERBOS.  
Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2014**
- **Dénomination de la salle des fêtes**
- **Litige carrelage salle des fêtes**
- **Travaux de voirie**
- **Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes**
- **Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

|   |
|---|
| <b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2014</b> |
|---|

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christopher LATAPY signale qu'il refuse de signer le compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2014 parce qu'il n'a pas été tenu compte lors de la réunion suivante où il était absent des observations qu'il avait fait parvenir par courriel.

Le Maire répond qu'il avait été décidé depuis longtemps de ne pas régler les différents par courriel mais lors des réunions du conseil.

|                    |
|--------------------|
| <b>NATURA 2000</b> |
|--------------------|

Le Maire informe le Conseil Municipal que le site "Réseau hydrographique du Beuve" a été désigné le 19 juin 2002 pour intégrer le réseau européen de sites Natura 2000, constitué en application de la directive "Habitats".

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle du 1/100 000ème a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site, ainsi que de l'échelle plus fine adoptée dans le document d'objectifs.

Toute modification de périmètre devant être soumise à la consultation des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés, le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce nouveau projet de périmètre du site "Réseau hydrographique du Beuve", tel qu'il résulte des travaux du comité de pilotage et du document d'objectifs validé le 3 juillet 2014.

Bertrand MATHAT demande si les propriétaires riverains du Beuve ont été contactés.

Le Maire répond qu'il les avait contactés pour les prévenir d'une réunion publique d'information.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

### ***DENOMINATION DE LA SALLE DES FÊTES***

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la salle des fêtes,

Considérant l'implication et les services rendus à la commune de Saint Loubert par Monsieur Raymond CASTAING, conseiller municipal depuis mai 1945 et Maire de mars 1971 à juin 1995, Conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2014, la famille ayant émis un avis favorable,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination de la salle des fêtes suivante : "Salle Raymond CASTAING", charge Monsieur le Maire de communiquer cette information.

Un devis sera demandé pour réaliser la signalétique à installer.

Le Maire propose de procéder à cette petite cérémonie lors du repas des aînés qui a été fixé le dimanche 8 mars 2015.

Une discussion s'engage sur l'organisation de ce repas, les conseillers sont chargés de demander des devis pour le menu.

### ***LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES***

Le Maire informe les conseillers que l'avocat a déposé le 9 décembre dernier une requête en référé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux pour suspendre le délai de parfait achèvement des travaux contre la SARL Latour Carrelage.

Le dossier a été transmis à la protection juridique de Groupama qui a pris en charge 500,00 € sur les 960,00 € d'honoraires de l'avocat.

La prochaine étape est la désignation d'un expert par le Tribunal Administratif.

### ***TRAVAUX DE VOIRIE***

Les travaux de bouchage des trous sur la route de bas et sur l'ensemble de la voirie communale ont été réalisés.

Le Maire signale que la route de bas avait été fermée au niveau des Jaubertes pour le vélo route début décembre mais que les plots ont été volés une semaine après. La Communauté de communes étudiera en janvier une autre forme de barrière à mettre en place.

### ***REFLEXION DUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES***

Le Maire informe le conseil qu'il a contacté Monsieur SALIEGE, architecte paysager au CAUE en charge du projet. Celui-ci devrait faire part de ses réflexions en janvier prochain.

Une discussion s'engage sur le positionnement des conteneurs de tri sélectif et les grandes lignes abordées lors de sa visite.

Monsieur SALIEGE s'est rendu ensuite à l'église pour un premier contact et l'étude de la mise en accessibilité du bâtiment.

### ***REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT***

Il est fait part de la visite de l'Adjudant-Chef THOMAS. Il a approuvé la limitation à 30 km/h des voies communes et la pose de stop aux deux carrefours sis à la mairie et au lieu-dit Michotte. Il assure que les services de la gendarmerie viendrait faire des contrôles dès la fin des aménagements.

Christopher LATAPY souligne la dangerosité de la voie communale de Castets à Bieujac en bordure de chez lui du fait de son étroitesse.

Le Maire rappelle que c'est pratiquement le cas de toutes les voies de la commune.

Une discussion s'engage sur la limitation à 30 km/h qui semble-t-il aura des difficultés à être appliquée. Plusieurs solutions sont évoquées, à savoir : mise en place de ralentisseurs, de chicanes, pose de plots...

L'aménagement des deux carrefours de Michotte et de la mairie, la signalisation d'enfants et la limitation à 30 km/h sont retenus. Des devis sont à demander.

Isabelle DA ROS souhaite qu'un devis de réfection des rives de la voie de Castets à Bieujac soit réalisé. Le Maire contactera les entreprises.

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

- **SISS** : Carole GUERIN fait part de la réalisation d'un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- **Commission d'action sociale de la CdC** : Karine JOLLES fait part du débat relatif à l'évolution du service du transport à la demande. 30 personnes utilisent ce service sur Langon, il va être harmonisé du fait du rattachement des deux autres CdC. À ce jour, ce service revient à 216,00 €/personne pour 67 utilisateurs. Une seule tournée sera mise en place pour minimiser les coûts et les prix du trajet seront revus. Une harmonisation des services d'aide à domicile est à réaliser également suite à la fusion des CdC.
- **Réunion publique – Projet LEADER** : Karine JOLLES présente le projet LEADER qui est un programme d'objectif pour obtenir des subventions européennes par l'intermédiaire de la Région pour des actions innovantes dans le domaine économique. Trois orientations ont été définies en Sud Gironde : l'attractivité touristique du territoire, favoriser l'innovation dans les entreprises par le développement et la création de filières locales et identifier le Sud Gironde comme terre d'accueil des entreprises. Ce projet va s'étendre de 2015 à 2021.
- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part des suites de la fermeture de l'école Django Reinhardt, à savoir le reclassement des employés dans les structures de la CdC et de diverses décisions budgétaires. Les trois CdC du Bazadais, du Sud Gironde et du Réolais se sont unies pour la recherche d'un terrain d'accueil commun.
- **Commission des finances de la CdC** : Marc LABADIE présente l'état des finances de tous les services de la CdC.

Madame Isabelle DA ROS quitte la séance pour raison personnelle.

- **SCOT** : Bertrand MATHAT présente le pré-Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet définit les orientations d'urbanisme à venir sur le territoire du SCOT du Sud Gironde en préservant l'environnement par la trame verte et bleue ainsi que l'agriculture et la sylviculture, en permettant le développement de filières locales. Il assurera également un développement urbain et un développement économique qui tiennent compte des risques et des nuisances. Ce SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui s'imposera à tous.
- **Mutualisation service instruction urbanisme** : Pierre DIENER rappelle l'arrêt des services instructeurs de l'État en matière d'urbanisme à court terme. et présente la proposition de

mutualisation de ce service par le SDEEG. Il informe les conseillers que cette mutualisation est également à l'étude au niveau de la CdC du Sud Gironde.

- **SMEAG (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne)** : Pierre DIENER présente les concertations et les études en cours pour l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne girondine. L'objectif est de mieux connaître les phénomènes d'inondation pour construire ensemble une stratégie d'aménagement de la Garonne qui garantisse entre autre la gestion cohérente des zones inondables et des ouvrages de protection, la diminution de la vulnérabilité des populations et des territoires inondables.
- **Regroupement scolaire** : Pierre DIENER présente le projet de convention déterminant le fonctionnement du regroupement scolaire des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint Loubert. Cette convention a été élaborée en concertation avec les trois maires, des ajustements sont encore à apporter.
- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait un compte-rendu sommaire de la dernière réunion.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Carte de vœux 2015** : le Maire présente le projet de carte de vœux qu'il a réalisé et le soumet aux conseillers, celle-ci est approuvée.
- **Révision du loyer du T2 à Michotte** : Le Maire indique que le loyer sera révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une augmentation de 1,62 € selon la variation de l'indice de référence de l'INSEE sera effectuée, le loyer sera donc de 235,08 €.
- **Vérification des installations électriques** : le Maire présente les devis qu'il a demandés pour la vérification électrique de la Mairie, de l'église et de l'atelier communal de Michotte afin d'engager des travaux d'entretien et de mise en conformité.

Les devis (TTC) reçus sont les suivants :

|                |   |          |
|----------------|---|----------|
| ▪ DEKRA        | : | 312,00 € |
| ▪ APAVE        | : | 588,00 € |
| ▪ QUALICONSULT | : | 360,00 € |
| ▪ COTEF        | : | 504,00 € |

Le devis de DEKRA est accepté à l'unanimité.

- Le Maire fait part des remerciements reçus de la CdC du Vallon de l'Artolie pour le versement de la subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de leur territoire lors des évènements climatiques du 25 juillet 2014.
- **Vaisselle de la salle des fêtes** : le Maire demande à ce qu'un décompte de la vaisselle soir effectué pour la mise en location de la salle. Karine JOLLES, Christopher LATAPY, Marc LABADIE et Carole GUERIN feront les décomptes le samedi 3 janvier 2015.
- **Lupertien** : Le Maire demande à chacun de réfléchir aux articles à faire paraître dans le prochain bulletin.

### **CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La date de la prochaine réunion est fixée au 23 janvier 2015 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.